

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2244

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Ventes et cessions

790 041 529 RCS Nanterre.

ATLANTIS ACTIVE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 315545.00 EUR.

Adresse : 38, Quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ATLANTIS TELEVISION Société par actions simplifiée Au capital de : 18 639 278,07 EUR Siège social 38 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 487 515 017 RCS Nanterre, est société absorbante ATLANTIS ACTIVE Société par actions simplifiée Au capital de : 315 545,00 EUR Siège social 38 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 790 041 529 RCS Nanterre, est société absorbée Ont établi un traité de fusion simplifiée -soumis au régime juridique des fusions des articles L236-1 et suivants du Code de commerce- au terme duquel la société ATLANTIS ACTIVE doit transmettre son patrimoine à la société ATLANTIS TÉLÉVISION. L'évaluation des biens transmis à la valeur nette comptable par la société ATLANTIS ACTIVE est la suivante : actif apporté de 3 805 581,59 euros - passif transmis de 3 504 903,58 euros. Soit un actif net transmis de 300 678,01 euros. La Société Absorbante, étant propriétaire de la totalité des actions de la Société Absorbée, et conformément à l'article L236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucune action nouvelle à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante. Il n'a donc pas de rapport d'échange des droits sociaux ni de prime de fusion. La date du projet de traité est le 27 août 2021. La fusion prendra effet rétroactivement, fiscalement et comptablement, au 1er janvier 2021. La société ATLANTIS ACTIVE sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation de la fusion. Les créanciers des sociétés ATLANTIS TÉLÉVISION et ATLANTIS ACTIVE, concernés par l'opération, et dont les créances sont antérieures à la publicité donnée au projet de fusion, pourront former opposition à celui-ci dans les conditions et délais fixés aux articles L236-14 et R236-8 du Code de Commerce. Date du projet : 27/08/2021 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 22/09/2021, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société ATLANTIS ACTIVE et au nom de la société ATLANTIS TELEVISION.